

Compte-rendu – Comité d’interface Vallée de l’Orbiel 6 novembre 2020

IDENTIFICATION	
DATE :	Vendredi 6 novembre 2020, 14h-16h, en distanciel, via Teams
OBJET :	Réunion du comité d’interface de la vallée de l’Orbiel
PARTICIPANTS :	<p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dominique Mestre-Pujol (ARS) • Danièle Hérin (Députée 1ère circonscription) • Claude Ruiz (Président syndicat d’arrosage Conques/Orbiel), M. Gilles Marty (Association Gratte papiers), • Jean-Louis Nédellec (BRGM/DPSM), Aurélie Labastie (BRGM/DPSM) • Damien Mouly (Santé publique France Occitanie), Stéphanie Rivière (Santé publique France Occitanie), Christophe Perrey (Santé publique France, Saint Maurice) <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Muriel Cherrier (Conseillère départementale Canton Vallée de l’Orbiel), Christian Raynaud (Conseiller départemental Canton Vallée de l’Orbiel) • Mickael François (Association des parents d’élèves), • Henri Montaspan (Médecin à Conques sur Orbiel) <p>Absent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guy Augé (Association des riverains des mines et usines de Salsigne)

1. Tour de table des participants

Plusieurs personnes ont envoyé un mail pour s’excuser de leur absence : Muriel Cherrier, Christian Raynaud, Mickael François.

Claude Ruiz indique qu’Henri Montespan lui a indiqué qu’il ne pourrait pas être présent.

Guy Augé n’a pas indiqué qu’il serait absent. En début de réunion, un mail lui est adressé pour savoir s’il rencontre des problèmes de connexion (aucune réponse reçue pendant la durée de la réunion).

2. Présentation de l’ordre du jour

Damien Mouly présente l’ordre du jour de la réunion. Celui-ci est modifié par rapport à ce qui était prévu : le responsable du projet Professeur des universités et chercheur au Certop (unité mixte CNRS/ Université de Toulouse Jean Jaurès et Paul Sabatier) ne présentera ce jour le protocole de l’étude des attentes. En effet, il a reçu plusieurs e-mails ces derniers jours d’un acteur de terrain lui faisant un procès d’intention. Le chercheur et l’équipe associée souhaite avoir l’assurance que les

débats au sein du comité d'interface se feront dans un cadre respectueux avant de venir y présenter son étude.

3. Présentation de l'agence et rappel des saisines de l'ARS à SpF de 2018 (cf diaporama)

Damien Mouly a présenté l'agence (création, missions, rattachement des cellules régionales, indépendance scientifique), rappelé les questions posées par l'ARS Occitanie dans les 2 saisines de 2019 et les propositions faites par Santé publique France en réponse. La note de réponse est disponible sur le site internet de l'agence. Les propositions faites portaient sur des recommandations vis-à-vis de la gestion et du suivi environnemental et des recommandations sur des questions de santé. Seules ces dernières seront débattues dans le cadre de ce comité (l'application des recommandations de nature environnementales n'étant pas dans le champ de compétence de Santé publique France).

Gilles Marty souhaite connaître le coût de l'étude des attentes. Santé publique France indique qu'il s'élève à 150 000 euros.

4. Le cadre du comité d'interface (cf diaporama)

Damien Mouly indique qu'un président du comité, une personnalité scientifique extérieure à Santé publique France, est en cours d'identification. Ce dernier aura pour rôle d'animer les débats à l'intérieur du comité. Pour la réunion du jour, c'est Damien Mouly qui animera.

Il présente les principes de fonctionnement du Comité d'Interface, les questions autour desquelles le comité discutera, les principes fondateurs du comité, et pose la question de la communication autour des travaux du comité et ouvre la discussion.

Claude Ruiz indique qu'il a appris la tenue de cette réunion par personne interposée et il déplore le retard dans la mise en place de ce comité. Il souhaite que les travaux de ce comité soient concrets. Santé publique France indique qu'il y avait en effet une erreur dans son mail au moment de l'envoi de l'invitation à la réunion et s'en excuse (le mail d'invitation lui a été ré-adressé lundi). Le retard à la mise en place du comité est lié à la crise Covid qui mobilise beaucoup les agents de Santé publique France.

Claude Ruiz souligne qu'en effet il lui semble important que la communication dans les médias autour des travaux de ce comité soit objective.

Dominique Mestre-Pujol rappelle qu'il avait été indiqué que les travaux du comité seraient présentés en Commission de Suivi de Site (CSS). Le président du comité d'interface pourrait se joindre à la conférence de presse qui suit la CSS pour parler des travaux de ce groupe.

Danièle Héryn indique qu'elle est d'accord avec ce mode de communication.

En parallèle, les comptes rendus du Comité d'interface seront rendus publics sur une page dédiée aux investigations menées dans la Vallée de l'Orbiel sur le site internet de Santé publique France.

Le comité peut servir à rappeler certaines demandes de SpF (ex : cartographie), non suivies par l'ARS.

Damien Mouly interroge sur la nécessité de formaliser ou pas l'engagement de chacun sur les principes de fonctionnement du comité d'interface via une charte. Danièle Héryn pense que c'est important de le faire et sans autre objection, il est décidé de proposer un modèle de charte avant la prochaine réunion.

5. Rappel des études en santé déjà menées par Santé publique France et discussion sur l'opportunité d'études à mener dans l'avenir (cf diaporama)

Stéphanie Rivière présente les études précédemment menées par Santé publique France sur le site de la vallée de l'Orbiel depuis 1997 : les méthodes, les principaux résultats, les avantages et les limites (étude d'imprégnation, étude de santé perçue, étude de mortalité).

Le débat est ensuite ouvert sur l'opportunité de nouvelles études et quel type d'étude. Les participants semblent s'accorder sur la nécessité d'une étude dans l'avenir.

3 schémas d'étude sont évoqués par les participants.

1. Etude observationnelle : suivi de l'état de santé via les bases médico-administratives (données anonymisées de la sécurité sociale). – Danièle Héryn
2. Etude chez les anciens travailleurs des activités liées à la mine, en lien avec le médecin du travail qui suit les anciens mineurs. - Gilles Marty
3. Etude d'imprégnation / biosurveillance sur plusieurs polluants. – Gilles Marty

Gilles Marty indique qu'une étude d'imprégnation/ biosurveillance permettrait d'avoir une meilleure connaissance de la pollution et permettrait une prise de conscience de la part de la population. Il indique qu'elle pourrait compléter et préciser de manière plus rigoureuse avec une zone témoin, l'étude en cours menée par les associations dans la population. Celle-ci montre des niveaux d'imprégnation en plusieurs polluants.

Au-delà des études, Gilles Marty indique qu'il souhaite la dépollution des anciens sites miniers. Gilles Marty indique que les habitants de la vallée sont victimes de la pollution et la subissent. Ils n'en sont pas responsables (contrairement à l'Etat). Il ajoute que les recommandations sanitaires actuelles ne sont pas tenables par la population (changer les enfants de vêtements dès qu'ils ont fini de jouer à l'extérieur par exemple).

Santé publique France indique que l'étude sur les attentes devrait permettre de quantifier cette attente de la population concernant la dépollution du site et de disposer de pistes sur les pratiques développées par la population pour limiter l'exposition à la pollution. Une étude d'imprégnation permet de quantifier les niveaux de polluants et de déterminer les facteurs de risque liés à ces niveaux (pratiques individuelles). L'expérience des études précédentes (Orbiel, Gard, Viviez dans l'Aveyron) montrent que les facteurs de risques d'exposition individuelle sont la plupart du temps les mêmes (comportement main-bouche chez les enfants, le fait d'habiter sur un site pollué, le rôle des poussières, +/- la consommation de produits locaux, etc.). De ce fait, elle conduit à des recommandations sanitaires individuelles portant sur les pratiques. Les mesures de dépollution du site sont indépendantes et complémentaires d'une étude d'imprégnation.

Jean-Louis Nédellec indique que la dépollution n'est pas la seule méthode pour réduire les expositions. Il rappelle que cette zone de la vallée de l'Orbiel a donné lieu à l'exploitation minière car elle correspond à une anomalie géochimique chargée naturellement en métaux. Si l'on compare les niveaux d'imprégnation dans cette zone riche en métaux, il est normal que l'on soit au-dessus de ce que l'on peut observer dans une zone témoin qui n'est pas chargée naturellement en métaux. Jean-Louis Nédellec indique que l'étude d'imprégnation portée actuellement par les associations met en évidence des teneurs élevées en mercure dans les cheveux alors que les mesures de sols montrent qu'il n'y a pas de mercure dans la vallée. L'exposition doit venir d'ailleurs. Gilles Marty est d'accord avec ce dernier point. Claude Ruiz indique que les analyses faites dans les légumes après l'inondation indiquent qu'il y avait de l'arsenic mais pas d'autres polluants. Claude Ruiz indique également que les habitants ne sont parfois pas suffisamment informés ni sensibilisés aux risques sanitaires.

Damien Mouly indique que la question de la meilleure information des populations pousse à réfléchir à quel média utiliser pour informer la population sur les connaissances disponibles aujourd'hui, sachant que des supports type « foire aux questions » sur l'arsenic ont déjà été mises à disposition de la population (via internet).

Damien Mouly propose qu'à la prochaine réunion, les apports et limites des 3 types d'études envisagées soient présentés par Santé publique France pour discussion, afin d'identifier celle qui répond le mieux aux questions qui se posent.

6. Etude des attentes et questionnements des parties prenantes locales : un élément de la réponse à des saisines en santé environnementale à Santé publique France (cf diaporama)

Christophe Perrey explique que la démarche développée dans la vallée de l'Orbiel (comité d'Interface pour consulter les parties prenantes, recueil des attentes de la population à travers une investigation dédiée) est mis en place de manière systématique par Santé publique France dans le cadre de réponses à des sollicitations locales en santé environnement en contexte sensible.

Le choix du CNRS comme partenariat de recherche est également argumenté. Danièle Hérin demande si l'équipe du CNRS avait déjà travaillé sur ce type de problématique (pollution minière). Damien Mouly indique que le CNRS a une expérience sur des problématiques en santé environnement et dispose de personnels compétents en matière de toxicologie de l'environnement.

Relevé de décisions

- Santé publique France propose une charte relationnelle aux membres du comité
- Santé publique France prépare une présentation sur les apports et limites des types d'études envisagées pour la prochaine réunion
- L'étude des attentes sera présentée par le CNRS à la prochaine réunion du comité (à programmer d'ici 1 mois environ)